



DIP - DGES II
Chemin de l'Echo 5a
1213 Onex

Aux parents et aux élèves de l'ESII

Par messagerie

N/réf. : SR/bs

Onex, le 18 août 2020

Concerne : Rentrée 2020-2021

Madame, Monsieur,
Chers parents,
Cher.e.s élèves,

Comme vous le savez, la préparation de la rentrée 2020 subit plusieurs contraintes inédites sur lesquelles nous avons travaillé pour que tout puisse se passer de la manière la plus normale possible pour les élèves et les enseignant.e.s. L'objectif principal est de pouvoir réaliser une année scolaire complète au niveau des programmes et des évaluations des élèves.

Je tiens d'ores et déjà à vous informer que les trois premières semaines (éventuellement deux pour les branches non cumulatives) seront consacrées à des séquences de mise à niveau. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent être réalisées. Il n'y aura pas d'évaluation avec notes (évaluations sommatives) durant les quatre premières semaines après la rentrée, à l'exception des disciplines ou des activités nouvelles (stage en Espace Entreprise par exemple).

Face à l'évolution de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui a des conséquences importantes sur la rentrée scolaire à l'enseignement secondaire II. En effet, cet arrêté rend obligatoire le port du masque au sein des établissements scolaires au secondaire II, ainsi que lors de toute activité ayant lieu en dehors desdits établissements et organisée par ou placée sous la responsabilité de l'école, pour tous les élèves, ainsi que pour tous les collaborateurs et collaboratrices, **lorsque la distance de 1,5 mètre entre les personnes ne peut pas être respectée ou si une protection physique (ex. une paroi de séparation) n'est pas en place.**

Cette décision est rendue nécessaire par l'évolution de la situation sanitaire et la nécessité de garantir à nos élèves une année scolaire aussi normale que possible. Les cours en présentiel et en classe complète représentent l'objectif principal partagé par l'ensemble des cantons de Suisse. Il est en effet indispensable de mettre en œuvre les meilleures conditions possibles pour permettre la continuité de l'enseignement et de son évaluation, dans le respect du suivi des programmes pour tous les élèves et ce dans le respect des plans de protection nécessaires.

Après une distribution de masques mise en œuvre pour les premiers jours afin de faciliter la rentrée, les élèves devront prendre en charge les coûts liés à l'achat de leurs masques. Si un ou une élève se trouve en situation financière délicate, il ou elle pourra demander une aide financière, en s'adressant au service social de son établissement. Celui-ci prendra une décision au regard des aides sociales disponibles et adéquates à la situation spécifique. Nous devons encore signaler que les élèves non-munis de masques ne seront pas acceptés en cours ni dans l'enceinte de l'école, et qu'ils devront s'en équiper dans les plus brefs délais après le début de la journée.

J'en profite pour vous rappeler que les mesures d'hygiène et les gestes de protection sont plus nécessaires que jamais, afin de garantir la sécurité de toutes et tous. Le port du masque est une mesure complémentaire et subsidiaire à la distanciation sociale et aux autres mesures de protection. Chaque fois que ces dernières peuvent être appliquées, elles sont prioritaires sur le port du masque.

Face à cette situation sanitaire instable et mouvante, je vous rappelle *la FAQ COVID 19 Informations Ecoles* mise à jour systématiquement pour informer les professionnel.l.e.s, les élèves, les jeunes et leurs familles.

En souhaitant d'ores et déjà une belle rentrée à tous les élèves, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers parents, cher.e.s élèves, à l'expression de mes plus cordiaux messages.



Sylvain Rudaz
Directeur général